Johnson wax PROFESSIONAL

Fiche signalétique

FC 302 DECAPANT SUPER PUISSANT A FAIBLE ODEUR

National Fire Protection Association (NFPA)		Hazardous Material Information System (HMIS)	
	Risques d'incendie: 0		Santé: 3
Santé: 3	Réactivité: 0		Risques d'incendie: 0
	Danger spécifique		Réactivité: 0

Vêtements de protection

Apparence Clair Liquide Voir la Section 9.
DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	**FC 302 DECAPANT SUPER PUISSANT A FAIBLE ODEUR**	**Code**	38097 & 38098
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	**PMS#**	455722
FTSS#	126202003	**Date de validation**	1/29/2003
		Date d'impression	1/29/2003
		Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Siège social aux É.U.
Johnson Wax Professional
8310 16th Street
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: (888) 352-2249
MSDS Internet Address:
www.jwp.com

Siège social au Canada
Johnson Wax Professional
100 Matheson Blvd. East, Suite 203
Mississauga, Ontario L4Z 2G7
Phone: (905) 755-0913 or
(888) 746-5971

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Monoéthanolamine	141-43-5	1-5	**OSHA (États-Unis).** TWA: 8 mg/m^3 STEL: 15 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** TWA: 7.5 mg/m^3 STEL: 15 mg/m^3	ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	5-10	**OSHA (États-Unis).** CEIL: 2 mg/m^3 **ACGIH (États-Unis).** STEL: 2 mg/m^3	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.

Peau Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.

Inhalation Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Ingestion Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Inconnu.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Laver abondamment après usage. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
Mains	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc
Respiratoire	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
Pieds	Des chaussures de protection.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Suite à la page suivante

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Neutre
Couleur	Clair
pH	13.4 [Basique.] (Non dilué.)
Gravité Spécifique	1.1
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50): Estimated to be 860 mg/kg. Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium
CERCLA : Substances dangereuses.: Hydroxyde de sodium

Suite à la page suivante

état	New Jersey - Liste des déversements: Hydroxyde de sodium New Jersey: Monoéthanolamine, Hydroxyde de sodium Massachussetts - Liste des déversements: Monoéthanolamine, Hydroxyde de sodium Massachusetts RTK: Monoéthanolamine, Hydroxyde de sodium Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, Hydroxyde de sodium Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification	CLASSE E: Liquide corrosif.
Symbole du SIMDUT	
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	0.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.